Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SCIE
Sévis

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio · CAD · gamaY · NOVASCOPIA · capLa architecture

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zones humides (L.121-23 et R.121-4, 5° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRi)

VAL-DE-SCIE

0 250 500 m